



Proposition de stage au Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises

Renouvellement des conventions d'utilisation des premiers bénéficiaires de la « Marque Parc » et évaluation de l'impact de la marque

Contexte :

Le Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises a été créé en mai 2009. Il regroupe 140 communes situées en zone de montagne et de piémont. Il occupe la moitié de la surface du département de l'Ariège (2500km²) et rassemble 30% de sa population (46000 habitants).

« Un Parc naturel régional est un territoire aux patrimoines naturels, culturels et paysagers riches mais menacés, qui fait l'objet d'un projet de développement fondé sur la préservation et la valorisation de ces patrimoines. Ce projet est exprimé dans la Charte du Parc. C'est un territoire habité où l'homme est au cœur de la réussite du projet ». Pour plus de précisions sur le projet du territoire : www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr.

La marque territoriale Valeurs Parc est une marque collective, propriété de l'Etat, déposée à l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle). Chaque PNR est chargé de sa gestion locale.

Déclinée dans près de 50 PNR, la « Marque Parc » est un outil de développement et de valorisation économique, sociale et environnementale. Elle est attribuée à des produits ou services élaborés dans le PNR. Ceux-ci doivent respecter des cahiers des charges spécifiques, adaptés au contexte local, basés sur 3 valeurs fondamentales :

- Le lien au territoire,
- La dimension humaine,
- Le respect de l'environnement.

Conformément aux objectifs de sa Charte (article 5.4 : « Prendre appui sur la marque Parc »), le PNR des Pyrénées Ariégeoises s'est employé, dès sa création, à étudier la mise en place de cet outil, via notamment l'organisation de 3 voyages d'études dans 9 autres Parcs et la mise en place d'une commission interne en partie dédiée à ce sujet.

Ainsi, dès 2011, la marque Valeurs Parc a pu être lancée dans les Pyrénées Ariégeoises. Au 1^{er} septembre 2020, le PNR des Pyrénées Ariégeoises comptait 15 gammes de produits/prestations marqués. Le réseau compte presque 130 bénéficiaires, toute gamme confondue. Plus d'informations : www.produits-parc-pyrenees-ariegeoises.fr.

La « Marque Parc » est un engagement entre le PNR des Pyrénées Ariégeoises et un bénéficiaire, pour une durée de 5 ans, sur la base du respect d'un cahier des charges et d'une convention d'utilisation. Au terme de ces 5 ans, un bilan est effectué pour reconduction de l'engagement.

Objectifs du stage :

Participer à la procédure de renouvellement des conventions d'utilisation auprès d'une cinquantaine de professionnels Valeurs Parc (producteurs agricoles, artisans et hébergeurs). Le renouvellement des audits doit permettre d'effectuer un bilan global des 5 années d'octroi de la « Marque Parc ». Sur la base d'une méthodologie proposée, évaluer l'impact de la « Marque Parc » chez ces bénéficiaires.

Missions demandées et phases prévisionnelles :

En lien avec les chargés de mission « Valeurs Parc » et la commission interne chargée de suivre les questions de la « Marque Parc », vous devrez :

- Conduire la procédure de renouvellement des conventions d'utilisation de la marque Valeurs Parc (audits de renouvellement, contrats d'objectifs, ...),
- Réaliser l'évaluation de l'impact de la « Marque Parc » chez ces bénéficiaires.
- Proposer une synthèse de l'évaluation économique chez le groupe de producteurs rencontrés, accompagnés de propositions d'actions pour améliorer l'impact de la marque.

Partenariats étroits :

Fédération des Parcs naturels régionaux de France

Autres PNR

Conseil Régional Midi Pyrénées

Encadrement de la mission :

L'encadrement du stage sera effectué par Julien VIAUD et Laure LETARD, chargés de mission « Valeurs Parc ».

Durée du stage :

4 mois minimum. Prise de fonction en février/mars/avril 2021

Conditions du stage :

Permis B et possession d'un véhicule indispensables.

Siège administratif à Montels en Ariège : un bureau avec connexion internet et téléphone sera mis à disposition du stagiaire dans les locaux du PNR. Pour l'ordinateur le stagiaire doit disposer de son propre matériel.

Indemnités : 30 % du SMIC net par mois, plus prise en charge des frais de déplacement selon barème de la Fonction Publique Territoriale.

Logement à la charge du stagiaire.

Profil requis :

Etudiant-e bac + 4 minimum, de formation supérieure en agronomie, développement territorial, aménagement du territoire

Maîtrise des outils informatiques. Excellente expression écrite. Aisance relationnelle indispensable, autonomie.

Des connaissances de l'économie agricole et touristique, ainsi que du fonctionnement des collectivités locales, seraient appréciés.

Contact :

Julien VIAUD

j.viaud@parc-pyrenees-ariegeoises.fr

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises

Ferme d'Icart

09 240 MONTELS

Tel : 05 61 02 71 69

<http://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr>

Envoyer CV + lettre de motivation MANUSCRITE avec mention « Valeurs Parc », avec photo, avant le 18 décembre 2020